

**CONSULTATION NATIONALE  
SUR LE PROJET DE TEXTE DU SOCLE  
COMMUN  
DE CONNAISSANCES,  
DE COMPÉTENCES  
ET  
DE CULTURE**

**Mercredi 15 octobre 2014**



# Le plan Langevin-Wallon (1947)

- *« Nous concevons la culture générale comme une initiation aux diverses formes de l'activité humaine, non seulement pour déterminer les aptitudes de l'individu, lui permettre de choisir à bon escient avant de s'engager dans une profession, mais aussi pour lui permettre de rester en liaison avec les autres hommes, de comprendre l'intérêt et d'apprécier les résultats d'activités autres que la sienne propre, de bien situer celle-ci par rapport à l'ensemble. »*

NB : Le plan Langevin-Wallon n'a jamais été appliqué...

# La loi Haby (1975)

- Les professeurs des anciens petits lycées, des CES et des CEG ne sont ni prêts ni préparés à prendre en charge une population scolaire aussi variée.
- C'est le modèle des petits lycées (moins de 15% d'une génération allait au bac) qui s'impose : on ne traite pas la question des contenus d'enseignement.

NB : La Loi Haby instaure le collège unique et la carte scolaire.

# La loi Jospin (1989)

- Le rapport Legrand propose d'aménager localement les programmes nationaux, de faciliter le passage dans le secondaire, de renforcer le travail d'équipe pluridisciplinaire, de favoriser les projets éducatifs, de mettre en place du tutorat : le collège unique demande des méthodes pédagogiques adaptées.
- Apparition dans le discours officiel de la différenciation pédagogique, des réponses aux besoins des élèves, des évaluations diagnostiques...

# Les années 1990

- Rénovation pédagogique des lycées (modules, nouvelles séries, nouveau bac).
- Nouveaux programmes de collège en 1996 : le collège unique demande de s'interroger sur les contenus de la scolarité obligatoire.

# Le rapport Thélot\* (2004)

- Nécessité de définir un socle commun de connaissances et de compétences pour la fin de la scolarité obligatoire : indispensables pour l'homme et la femme du XXI<sup>e</sup> siècle (personne autonome, citoyen de la République, professionnel compétent), accessibles à toute une classe d'âge grâce à la personnalisation des apprentissages.

\* « Pour la réussite de tous les élèves »

# Le socle préconisé

- Deux piliers : la langue française et les mathématiques.
- Deux compétences : l'anglais de communication internationale et les TIC.
- L'éducation à la vie en commun dans une société démocratique.



# Loi Fillon (2005)

- Un article sur les contenus d'enseignement (pour la première fois depuis les lois de Jules Ferry de 1882) : le socle, nouveau « lire, écrire, compter ».
  - Maîtrise de la langue française
  - Maîtrise des principaux éléments de mathématiques
  - Culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté
  - La pratique d'au moins une langue vivante étrangère
  - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

NB : La logique du texte est celle des moyens, non des résultats : « La scolarité obligatoire doit garantir les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun... »

# Recommandations du HCE\*

- Sept compétences (reprises par le décret de juillet 2006) :
  - Maîtrise de la langue française
  - Pratique d'une langue vivante étrangère
  - Compétences de base en mathématiques et culture scientifique et technologique
  - Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
  - Culture humaniste
  - Compétences sociales et civiques
  - Autonomie et initiative

\* Haut Conseil pour l'Éducation. Deux compétences ont donc été ajoutées à celles de la loi de 2005 ; pas d'organisation disciplinaire



# Socle commun et livret personnel de compétences

# 1. Qu'est-ce que le socle commun ?

## Le socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux

Le **socle commun de connaissances et de compétences** présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

C'est un **ensemble de savoirs fondamentaux** : connaissances, compétences, valeurs et attitudes.

Il est **mesuré à 3 étapes** de la scolarité, les « paliers » : en CE1, en CM2 et en 3<sup>e</sup>.

Le socle s'inscrit une logique européenne : la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie.

# 7 grandes compétences

- La maîtrise de la **langue française**
- La pratique d'une **langue vivante étrangère**
- Les principaux éléments de **mathématiques** et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'**information** et de la **communication**
- La culture **humaniste**
- Les compétences **sociales et civiques**
- L'autonomie et l'**initiative**.

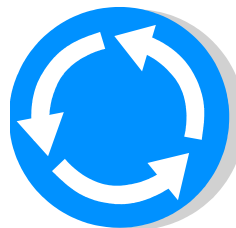
Elles sont **intégrées aux programmes** du collège.

# Que veut dire maîtriser une compétence ?

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes

## Connaissances fondamentales

connaissances à acquérir et à mobiliser dans le cadre des enseignements disciplinaires



## Capacités

aptitudes à **mettre en œuvre** les connaissances dans des situations variées

## Attitudes indispensables

ouverture aux autres, goût de la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité

Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée

# Socle commun et examens

**Il n'existe pas d'examen spécifique pour valider le socle commun.**

## Socle et diplôme national du brevet

À partir de la session 2011, les élèves doivent maîtriser les 7 compétences du socle commun au palier 3 pour obtenir le diplôme. Ils se présentent tous à l'examen final.

## Socle et certificat de formation générale

Les élèves de troisième de SEGPA passent cet examen. Ils doivent valider des compétences du socle au moins au palier 2.

## 2. Qu'est-ce que le livret personnel de compétences ?

### Suivre les apprentissages de chaque élève

Le **livret personnel de compétences** permet aux familles de **suivre la progression des apprentissages** de leur enfant.

Il est créé à l'école primaire. Il accompagne les élèves au collège et **pendant toute leur scolarité obligatoire**.

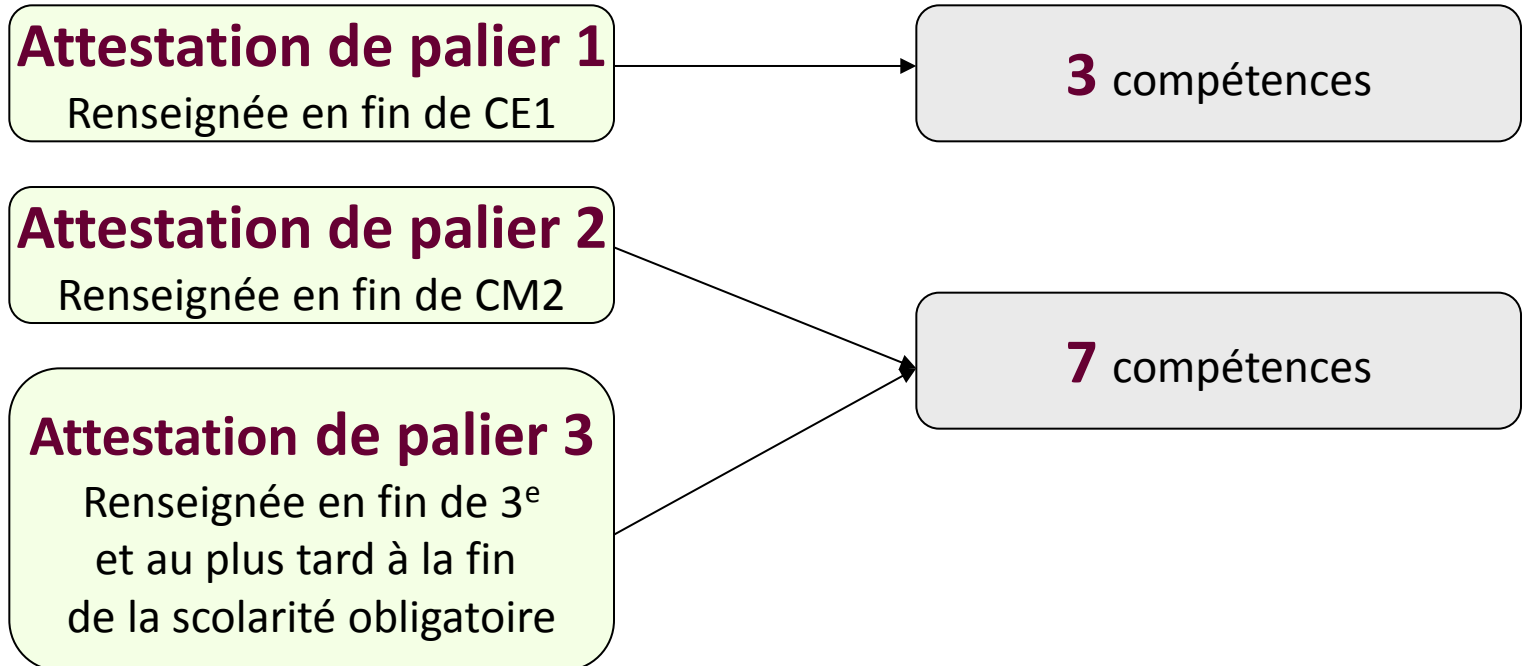
Il est **identique pour tous**, quel que soit leur parcours.

**C'est un document officiel.** Il atteste la maîtrise des compétences du socle commun pour les examens (diplôme national du brevet, certificat de formation générale).



## 3 attestations

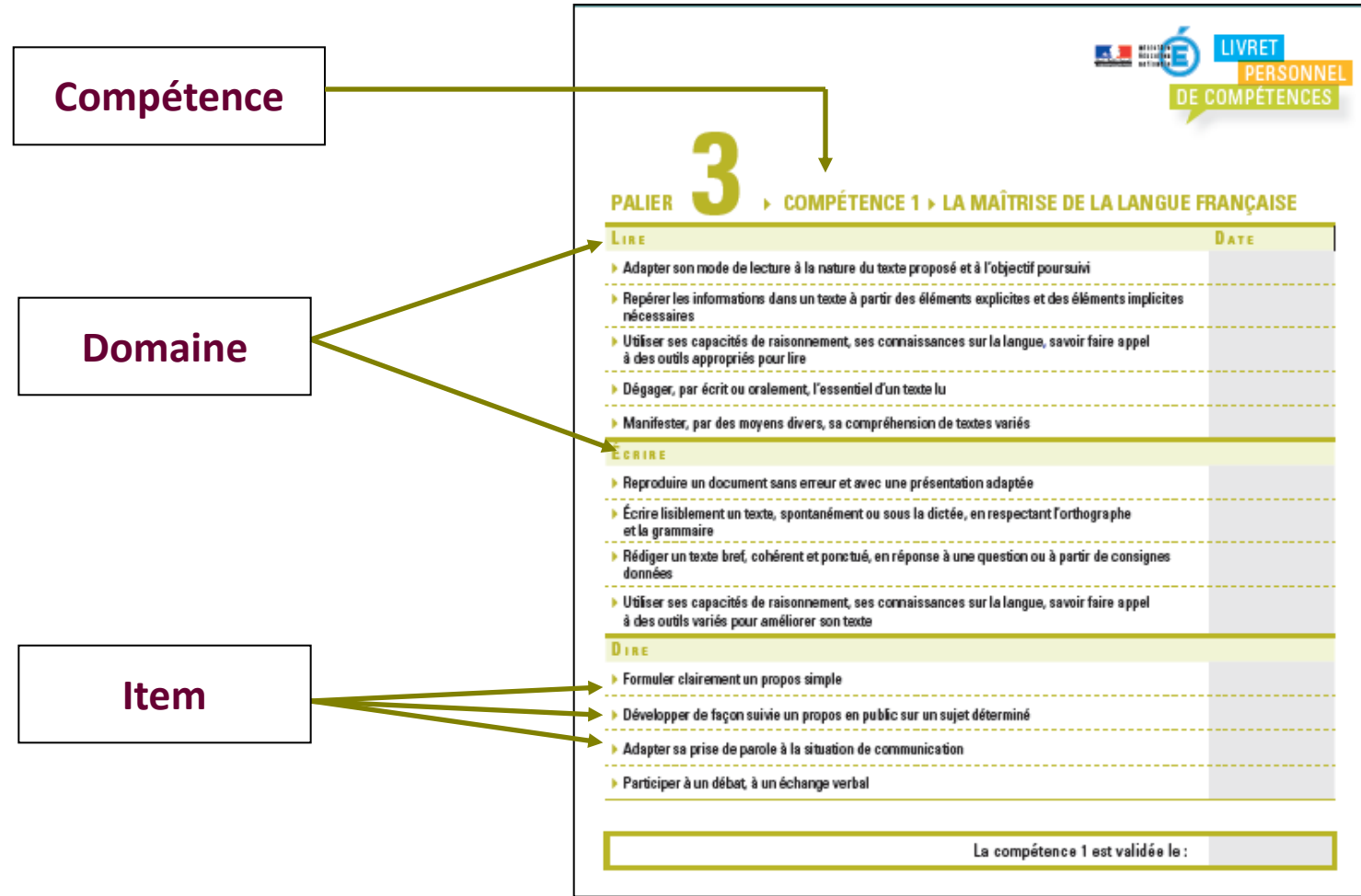
Le livret comprend **3 attestations de maîtrise des compétences du socle**.



Une application informatisée nationale permet l'édition d'attestations intermédiaires pour la famille, à l'initiative du collègue ou à la demande des parents.

# Compétences, domaines, items

Dans le livret, chaque compétence est décomposée en domaines, puis en items.



### 3. Comment est validée une compétence ?

## Évaluer une compétence

L'équipe éducative (enseignants, conseillers principaux d'éducation, ...) évalue les élèves **dans le cadre habituel de la classe**. Le livret est complété au plus tard en fin de 3<sup>e</sup>.

Pour valider une compétence, 2 étapes :

- les **enseignants** indiquent les **items** acquis dans l'application informatique, tout au long de l'année ;
- les **professeurs principaux valident définitivement chaque compétence** avec l'équipe éducative.

**La maîtrise du socle commun est attestée une fois les 7 grandes compétences toutes validées.**

## 4. Le livret, support de dialogue avec les parents

# Le livret, support du dialogue parents - enseignants

À l'aide du livret, les enseignants peuvent vous expliquer dans le détail ce que votre enfant a appris et ce qu'il doit encore apprendre, pendant toute sa scolarité obligatoire.

Le livret est présenté aux familles lors des **réunions d'information** de début d'année.

Des **attestations intermédiaires** peuvent aussi vous être remises en cours d'année.

**À la fin de l'école primaire, puis du collège, une copie du livret vous est remise.**



# ***1. Les constats sur le socle version 2006***

- **la relation socle/programmes est insuffisante,**
- **l'architecture du socle est apparue hétérogène,** certains « piliers » s'identifiant à une discipline, d'autres au contraire mêlant des domaines nombreux, et certains (compétences 6 et 7) ayant un statut peu clair.
- **la relation entre connaissances et compétences a semblé peu claire,**

# ***1. Les constats sur le socle version 2006***

- **ce flottement a été accentué par des procédures d'évaluation trop complexes,**
- **la formation générale de la personne est insuffisamment traitée.**

# ***1. Les constats sur le socle version 2006***

Pour autant le socle, y compris dans la version 2006, apporte des éléments à conserver :

- il permet de penser comme **un continuum cohérent** l'ensemble des étapes de la scolarité obligatoire ;
- il répond à une demande sociale forte : dire **quels sont les « incontournables » à l'issue de la scolarité obligatoire**, avec un engagement de résultat ;



# ***1. Les constats sur le socle version 2006***

- il permet à la France de **s'inscrire, à sa manière, dans une réflexion européenne ;**
- il aide à rompre avec la conception traditionnelle d'un programme purement théorique et idéal pour **se centrer sur les apprentissages effectifs des élèves ;**
- il permet, dans l'esprit de la Charte des programmes, de **penser la cohérence globale d'un projet d'enseignement avant de le détailler,** notamment en disciplines, alors que traditionnellement le système français a plutôt procédé inversement.



# La loi d'orientation du 8 juillet 2013

# en son article 13, elle pose le principe du socle commun :

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du Conseil supérieur des programmes. »

## L'article 4 précise :

« (la formation scolaire) développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. ».



## *2. Les principes retenus pour l'organisation du socle*

- Le socle définit un projet éducatif reposant sur l'acquisition d'**une culture commune constituée indissociablement de connaissances, compétences et valeurs.**

Les quatre grands objectifs fixés dans le préambule définissent un projet de formation équilibré entre **la connaissance** (le jugement critique), **l'éducation générale et ses valeurs** pour vivre en société, **le développement individuel** en interaction avec le monde, les **capacités de compréhension, d'action et de création.**

# ***Les quatre grands objectifs***

## **La culture commune :**

- elle ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique.
- elle fournit une éducation générale fondée sur des valeurs qui permettent de vivre en société.
- elle favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure.
- elle développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action.

## *2. Les principes retenus pour l'organisation du socle*

Le projet propose une organisation en **cinq domaines** qui cherchent à réaliser mieux que le texte de 2006 l'équilibre alors justement souhaité : chaque domaine « requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences ».

Ces cinq domaines mettent en jeu à la fois l'éducation et l'instruction. Ils définissent les composantes de la culture commune :



# *Les cinq domaines*

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- l'observation et la compréhension du monde
- les représentations du monde et l'activité humaine

## *2. Les principes retenus pour l'organisation du socle*

### *Le domaine*

A l'intérieur de chaque domaine, la tripartition entre « connaissances, capacités, attitudes » est abandonnée au profit de l'organisation suivante :

- d'abord une **définition globale du domaine** indiquant son rôle dans la construction de la culture commune,

## *2. Les principes retenus pour l'organisation du socle*

### **Le domaine (suite)**

- **la définition des objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun.**

Connaissances et compétences sont clairement mises sur le même plan et articulées, et non plus opposées : il n'y a pas de compétences « hors sol », sans mise en oeuvre de connaissances, et réciproquement les connaissances participent de la construction de compétences.

## *2. Les principes retenus pour l'organisation du socle*

### **Le domaine**

- une **mise en perspective des champs d'activité correspondants**, qui prépare l'articulation avec les programmes détaillés à venir et qui souligne le caractère « transversal » et partagé des différents domaines.

Ces champs d'activité renvoient à des disciplines, à des entrées interdisciplinaires (comme l'Education morale et civique) ou à des entrées « thématiques » (comme la plupart des « éducations à »)

### ***3. L'articulation entre le socle et les programmes***

**Le socle commun définit les connaissances et compétences visées au terme de la scolarité obligatoire.**

**Conformément à la charte, il revient aux programmes détaillés de préciser la nature et le niveau des connaissances et compétences visées par cycle (sans exclure des repères annuels) et par domaine de formation, ainsi que la contribution des disciplines d'enseignement à cette formation.**

**Le socle ne doit pas faire double emploi avec les programmes.**

## 4. *L'évaluation*

L'expérience des dernières années a montré que la question de l'évaluation du socle commun et de sa validation est décisive : la « concurrence », par exemple, entre les deux logiques presque contraires du livret personnel de compétences et du diplôme du brevet a empêché la mise en place d'une évaluation cohérente du socle.

**Les principes s'attachent essentiellement à :**

## 4. *L'évaluation*

- Donner une part raisonnable à l'évaluation dans la scolarité des enfants, sans inflation de « contrôles » ;
  - Imaginer des évaluations dont les résultats fassent clairement apparaître à l'élève où il en est, en évitant les résultats binaires ; en définissant quand nécessaire plusieurs niveaux de maîtrise ;
- Mettre en place des évaluations permettant d'approcher des éléments jusqu'ici peu abordés : l'oral, le travail collectif, les questions comportementales...

## 4. *L'évaluation*

- Limiter les « compensations » à ce qui a du sens :  
on ne compensera plus une lacune en mathématiques par une compétence en langue étrangère ;
- Rechercher une plus grande équité et transparence des évaluations selon les examinateurs.



